

Dossier de presse

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Signature de la convention de partenariat entre le CHU de Besançon, l'État et les associations locales spécialisées

Mercredi 25 novembre 2020

Sommaire

Présentation des grands axes du Plan départemental
1 – La Prévention3
2 – L'Aide aux victimes4
3 – Les Dispositifs judiciaires5
Evolution en chiffres des violences faites aux femmes dans le Doubs
Signature de la convention relative à l'accueil, la prise en charge et l'enregistrement des plaintes des femmes victimes de violences, dans les locaux du CHU de Besançon

25 novembre 2020 _____

Présentation des grands axes du Plan départemental

Déclarée « grande cause du quinquennat » par le Président de la République à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble du Gouvernement et des services de l'État. L'un des principaux axes de cette action concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, sous l'impulsion d'Élisabeth MORENO, Ministre Déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité et l'égalité des chances.

L'action gouvernementale dans ce domaine se traduit également par l'engagement du Ministère de l'intérieur puisque la lutte contre les violences faites aux femmes relève aussi de la problématique de la lutte contre la délinquance.

Le Grenelle des violences conjugales, qui s'est déroulé du 3 septembre au 25 novembre 2019, s'est traduit dans le département par plusieurs réunions thématiques et par la signature du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, combattre les violences sexistes et sexuelles dans le Doubs.

Ce plan départemental signé par le préfet du Doubs, les procureurs de Besançon et Montbéliard, la présidente du Département du Doubs, le maire de Besançon et le maire de Pontarlier le 25 novembre 2019, traduit l'engagement de chacun des membres du groupe de travail départemental sur les violences faites aux femmes.

Les 46 mesures nationales du Grenelle ont été transcrites pour la plupart dans le plan départemental et s'articulent autour de trois axes :

1 – La Prévention

La prévention revêt différents aspects :

- Dans le secteur éducatif: mobilisation des référents égalité filles/garçons des collèges et des lycées à travers de nombreuses interventions des associations CICS, CIDFF 25, Solidarité Femmes 25, Fédération Léo Lagrange, FETE et le mouvement du Nid.
 - Au total, **500** interventions ont été réalisées dans les établissements scolaires du Doubs sur l'égalité filles/garçons ou l'éducation à la vie affective et sexuelle qui contribuent à la prévention des comportements sexistes et des violences conjugales.
 - En 2021, une action portée par le CIDFF 25 en faveur de l'égalité filles/garçons se déploiera à titre expérimental dans les écoles primaires de Besançon sur la base d'une première expérimentation à Pontarlier en 2019.
- Les formations des professionnels pour l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences, proposées par le CIDFF 25 et Solidarité Femmes 25, réalisées chaque année à destination des professionnels se sont tenues les 28 et 29 septembre à Pontarlier, les 7 et 8 octobre à Besançon et le 24 septembre pour les personnels de Police. Elles contribuent, au-delà de l'apport de connaissance à constituer un réseau d'intervenants sensibilisés et un réseau d'acteurs.
- La réalisation d'outils de communication: formalisation d'une brochure de contacts entre professionnels réalisée et mise à jour par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, ainsi qu'une plaquette de communication départementale à destination du grand public avec le soutien des crédits de l'État. La Ville de Besançon propose également une campagne de communication en lien avec le collectif associatif bisontin pour le 25 novembre.

25 novembre 2020 ______ 3

2 – L'Aide aux victimes

L'aide aux victimes recouvre l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'hébergement des femmes. Les structures spécialisées (Solidarité Femmes 25, CIDFF 25, Le Roseau, France Victimes) et les services publics (Police, Gendarmerie, intervenant social dans les services de Police et Gendarmerie, travailleurs sociaux, CHRU...) contribuent, à travers leur action, à constituer un maillon essentiel au parcours des femmes victimes.

Dans le cadre du Grenelle et du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs dispositifs se sont mis en place en 2020 dans le Doubs :

- Deux intervenants sociaux ont été recrutés par les associations France Victimes 25 Besançon et France Victimes Nord Franche-Comté pour une intervention dans les services de Police et de Gendarmerie. Ils ont pris leurs fonctions à la rentrée 2020 sur le secteur de Besançon/Pontarlier. Ce dispositif est co-financé par l'État, le Conseil départemental et la Ville de Besançon.
- Une convention de partenariat entre le Centre Hospitalier de Besançon, le Parquet de Besançon, la Direction départementale de la sécurité publique du Doubs, le Groupement de Gendarmerie départementale, le Centre d'information des droits des femmes et des familles 25, Solidarité Femmes 25 et France Victimes 25 Besançon, pour l'accueil, la prise en charge et l'enregistrement de plainte des femmes victimes de violences conjugales sera signée ce 25 novembre 2020.
- Des places d'hébergement supplémentaires ont été financées en 2020 : 12 places portées par l'ADDSEA sur Besançon et Pontarlier.



3 – Les Dispositifs judiciaires

Les sanctions illustrent la politique pénale du Parquet à travers les poursuites et le type de sanctions proposées à destination des auteurs, comme le dispositif ALTERITE, les stages de responsabilisation des auteurs, les condamnations, etc. et la protection des victimes (Téléphone Grave Danger).

- Le dispositif ALTERITE créé en 2018 poursuit son action et propose l'hébergement et le suivi des auteurs de violences conjugales. 15 places sont proposées aux auteurs de violences conjugales à Besançon et 6 places seront prochainement proposées sur Montbéliard. Ce dispositif est co-financé par les crédits du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Ministère de la Justice. Le dispositif régional de Centre de suivi et de prise en charge des auteurs (CPCA), initié en cette fin d'année par le groupement de coopération sociale porté par l'ADDSEA permettra, via des crédits complémentaires, d'accueillir des auteurs volontaires et de développer des actions collectives tels que les stages de responsabilisation.
- Le Tribunal Judiciaire de Besançon a également signé ce 25 novembre une convention relative à la mise en place du bracelet anti-rapprochement.
- Le dispositif Téléphone grave danger (TGD) est un dispositif mis en place pour protéger les victimes de violences conjugales ou de viol. En cas de grave danger menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut ainsi lui attribuer, pour une durée de six mois renouvelable, et si elle y consent expressément, un dispositif de télé-protection lui permettant d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger.

Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, le service de téléassistance accessible 7 j/7 et 24 h/24. Cette plate-forme téléphonique reçoit les appels et évalue la situation. Après l'analyse de la situation, le télé-assisteur, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif permet également la géolocalisation du bénéficiaire.

Le Téléphone Grave Danger a vocation à prévenir les nouvelles violences que pourrait subir la victime de viol ou la victime de violences conjugales du fait de son conjoint ou ancien conjoint.

Depuis 2018, le développement du partenariat a conduit à augmenter le nombre de Téléphones grave danger pour atteindre aujourd'hui **13 téléphones financés** par l'État, le Conseil départemental du Doubs et la Ville de Besançon.



25 novembre 2020 _______ 5

Évolution en chiffres des violences faites aux femmes dans le Doubs

Au niveau national, selon les derniers chiffres du Ministère de l'Intérieur de 2020, 146 femmes en 2019 sont décédées dans le cadre des violences au sein du couple (121 en 2018).

Dans le Doubs, les plaintes des femmes victimes de violences au sein du couple sont passées de 966 en 2018 à 1 159 en 2019, soit une augmentation de 20 %.

Il semblerait que cette hausse des plaintes soit le résultat du travail en réseau initié dans le Doubs depuis novembre 2018, conforté par les actions conduites dans le cadre du Grenelle en 2019 et formalisé dans le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, signé il y a un an. La médiatisation d'un sujet retenu comme « grande cause du Gouvernement », la multiplication des lieux d'écoute et de prise en charge des victimes ont contribué à briser la loi du silence.

Les associations spécialisées confirment également une hausse d'environ 30 % de leur activité depuis l'année dernière.



25 novembre 2020

Signature de la convention relative à l'accueil, la prise en charge et l'enregistrement des plaintes des femmes victimes de violences, dans les locaux du CHU de Besançon

La signature de cette convention intervient dans le cadre des mesures prévues par le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, signé en novembre 2019.

Les engagements du CHU de Besançon à travers cette convention :

- Mettre en place d'une organisation pluri-professionnelle au CHU, impliquant des médecins (urgences traumatologiques, urgences médicales, gynécologiques), des travailleurs sociaux, des personnels paramédicaux permettant le recueil des plaintes sur le lieu même du soin, par des officiers de police judiciaire en toute confidentialité, afin de simplifier le parcours des victimes de violences conjugales
- Faciliter l'information des victimes et leur orientation vers les associations partenaires:
 Solidarité femmes, France Victimes 25 et le Centre d'information des droits des femmes et des familles du Doubs
- Organiser des RDV avec la permanence de Solidarité femmes qui se tient au CHU depuis le 20 février 2020 et qui permet un entretien et un suivi personnalisé en toute confidentialité dans les locaux du CHU
- Organiser une formation annuelle sur cette problématique spécifique destinée aux professionnels de santé en lien avec le Centre d'information des droits des femmes et des familles du Doubs
- Encourager le service de médecine légale à transmettre rapidement aux enquêteurs les certificats médicaux établis sur réquisition.

Données chiffrées :

Activité du service de médecine légale (qui intervient uniquement sur réquisition judicaire c'est-à-dire lorsque la victime a déposé plainte)

- La prise en charge de victimes de violences conjugales représente entre 20 et 25 % de l'activité du service de médecine légale ;
- 2019 : 297 femmes victimes (sur 320 victimes) et 1 400 RDV à l'unité médico-judiciaire

Activité du pôle mère-femme (service gynécologie)

- En 2019 : 26 patientes prises en charge et suivies régulièrement
- Depuis janvier 2020 : 20 patientes prises en charge et suivies régulièrement

Activité du service social ; en lien avec la permanence de Solidarité femmes

• Depuis février 2020 : 14 femmes et 15 enfants ont été pris en charge



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au travail, à la maison, dans l'espace public...



ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

#NeRienLaisserPasser

POUR LES VIOLENCES
AU SEIN DU COUPLE
DANS LE DOUBS

La loi interdit et punit les violences...
Vous avez des droits !
Le droit de partir, de travailler, d'avoir un compte bancaire...

GUIDE DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

Vous venez de subir des violences de votre conjoint, ex-conjoint, concubin, ex-concubin, partenaire de PACS ou ex.

> C'est une infraction pénale!

Vous vous rendez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

> Commissariat Besançon - 2, avenue de la Gare d'Eau	17
> Commissariat Pontarlier - 16, rocade G. Pompidou	17
> Commissariat Montbéliard - avenue De Lattre de Tassigny	17
> Gendarmerie	17

Vous êtes blessé-e, vous devez vous soigner. Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques.

> Hôpital (CHRU) de Besançon - 3 bd Fleming	03 81 66 81 66
> Hôpital de Pontarlier - 2 fbg, Saint-Etienne	03 81 38 54 54
> Urgences SAMU	15

Vous voulez faire constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques.

- > Service de médecine légale & victimologie Hôpital St Jacques 03 81 21 83 95
- > Auprès d'un médecin

Vous décidez de rester dans le logement du couple.

Vous pouvez demander l'éviction du conjoint violent, en saisissant en référé le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de votre domicile.

> TGI de Besançon - 1, rue Mégevand	03 81 65 13 00
> TGI de Montbéliard - rue Mozart	03 81 90 70 00
> Ordre des avocats de Besançon - 1, rue Mégevand	03 81 81 44 50
> Ordre des avocats de Montbéliard - rue Mozart	

Vous décidez de quitter le logement de la famille, vous n'avez pas d'autres possibilités de logement : appelez le 115 jour et nuit 7j/7

Vous avez un emploi et devez le quitter parce que vous déménagez pour fuir, vous pouvez vous inscrire à l'agence locale de l'emploi, en qualité de demandeuse d'emploi indemnisée.

> Pôle Emploi 25

Vous pouvez contacter la CPAM pour solliciter un dossier individuel et le rattachement de vos enfants.

03 81 99 12 33

mediation.cpam-doubs@assurance-maladie.fr

Vous êtes sans ressources.

Selon votre âge et votre situation familiale, vous avez des droits, adressez-vous à :

- > CAF du Doubs Service social 03 81 47 57 31
- > Conseil départemental Centre médico-social
- > Centre communal d'action sociale ou Maison de service au public (MSAP) de votre commune de résidence

25 novembre 2020 _______ 9

AUTRES ADRESSES UTILES

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES 25

Accueil/écoute/hébergement

15, rue des Roses 25000 Besancon

03 81 81 03 90

Accueil et permanences téléphoniques de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf mardi et jeudi

Permanences sur rende-vous à Pontarlier, Valdahon, Baume-Les-Dames et Morteau (à venir) www.solidaritefemmes25.org

ACCUEIL DE JOUR POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Accueil/écoute/hébergement

15, rue des Roses 25000 Besançon

03 81 81 03 90

Accueil des femmes sans rendez-vous, seules ou avec leurs enfants, le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h30 à 17h

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES 90

Permanences sur le Pays de Montbéliard (Montbéliard, Audincourt, Héricourt, Valentigney et L'Isle-sur-le-Doubs)

1 fois par mois sur rendez-vous

03 84 28 99 09

ADDSEA LE ROSEAU

Accueil/écoute/logement

4, rue Bertrand Russel 25000 Besançon

03 70 11 80 63

aliab@addsea.fr - www.addsea.fr

CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET LES FAMILLES

Espace Simone de Beauvoir

14, rue Violet 25000 Besançon

03 81 25 66 69

Sur rendez-vous à Besançon ou dans l'une des 20 permanences dans le département

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES - FRANCE VICTIMES

AAVI de Besançon

1 ter, rue Delavelle 25000 Besançon

03 81 83 03 19

aavibesancon@wanadoo.fr

AIAVI de Montbéliard

12, rue Maurice Ravel 25200 Montbéliard

09 70 19 52 52

contact@aiavi.fr

ASSOCIATION DE FEMMES BÉNÉVOLES «TOUTES DES DÉESSES»

Ecoute et soutien

07 67 49 76 67

26, rue Pierre Vernier 25290 Ornans

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DDCSPP 25

11, rue Nicolas Bruand 25000 Besançon

03 63 18 50 89

melanie.geoffroy@doubs.gouv.fr

25 novembre 2020

FICHE-RÉFLEXE À DESTINATION DES PROFESSIONEL(LE)S

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences ?

FORMES DE VIOLENCES

MATÉRIELLES

briser ou lancer

des objets...

VIOLENCES

CONJUGALES

VERBALES

injures, menaces,

intimidations.

dévalorisations

ADMINISTRATIVES

confiscation et/ou chantage autour de carte d'identité, passeport, livret de famille, carnet de santé, titre de séjour, diplôme...

ÉCONOMIQUES

contrôle des dépenses, supression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler...

SEXUELLES

actes et pratiques sexuelles imposées (attouchements, relations multipartenaires, pornographie, prostitution, rapports non protégés...) ou viols

PHYSIQUES

bousculades, coups avec ou sans objet, morsures, strangulations, brûlures, séquestrations...

PSYCHOLOGIQUES

humiliation, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter des amis, des collègues, la famille, chantage autour des enfants...

POINTS DE VIGILANCE

Les violences au sein du couple concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'étude, toutes les cultures.

- > Circonstances à risque : grossesse, séparation
- > Signes de coups et blessures
- > Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), état dépressif
- > Comportement du conjoint : prise de pouvoir, problème d'addiction
- > Comportement des enfants : violence envers les autres, mauvais résultats scolaires...

N'hésitez pas à poser des questions : «Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, votre couple ?»

QUELLE POSTURE ADOPTER?

L'agresseur :

A l'inverse, le ou la professionnel(le) :

- > l'humilie
- > l'écoute avec attention, respect et bienveillance
- > lui fait peur
- > parle d'un ton calme avec empathie
- > la dévalorise
- > se montre disponible et crée un climat de confidentialité, ne banalise, ne

minimise pas les faits

- > l'isole
- > la culpabilise
- > l'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage
- > la fait taire
- > la déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression, rappelle que les actes et les faits relatés sont punis par la loi, évalue le danger et prévoit un scénario de protection si besoin

Dans tous les cas, respectez le rythme et les décisions de la victime.

25 novembre 2020 ________ 11

















Contact presse:

Bureau de la Représentation et de la Communication Interministérielle de l'État Cabinet du préfet

- - -

www.doubs.gouv.fr @Prefet25 Tél: 03 81 25 10 70

Mél: pref-communication@doubs.gouv.fr 8bis rue Charles Nodier 25035 Besançon Cedex

25 novembre 2020